



PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Habitants, entreprises
et administrations
du territoire



MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Habitants, entreprises
et administrations
du territoire



PARTENAIRES

Tours Métropole Val de Loire,
Installateurs, Enedis, Région,
ADEME, SIEIL 37, Chambre
de commerce et d'industrie,
Chambre des Métiers et de
l'Artisanat, EneR Centre-Val
de Loire, la SET

ACTION 21

VALORISER LE POTENTIEL SOLAIRE DU TERRITOIRE

PROJET ARRÊTÉ EN
CONSEIL MÉTROPOLITAIN
DU 25 MARS 2024

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Maximiser le potentiel de développement des technologies solaires (photovoltaïque et thermique) sur le territoire
- Mieux maîtriser la facture énergétique territoriale

DESRIPTIF DE L'ACTION

Toutes filières

- Communiquer et sensibiliser pour accompagner le développement de ces filières : réunions publiques, retours d'expériences, visites d'installations, etc.
- Contribuer à l'équipement des toitures, des parkings publics et du foncier dont Tours Métropole Val de Loire est propriétaire afin de mieux maîtriser l'évolution de la facture d'énergie des collectivités
- Étudier en priorité les boucles d'autoconsommation collectives (publiques et privées)
- Étudier les conditions de la mise en place d'achats groupés pour les particuliers
- Chercher à permettre aux citoyens du territoire de participer financièrement aux projets afin de maximiser les retombées économiques locales de ces projets



CALENDRIER

2024-2030



BUDGET



COUVRIR AU MOINS 20% DE NOTRE
CONSUMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR
UNE PRODUCTION D'ÉNERGIE ISSUE
D'UNE SOURCE RENOUVELABLE EN 2030

AXE 1.2.



PLAN
CLIMAT
AIR • ÉNERGIE



PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Habitants, entreprises
et administrations
du territoire



MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Habitants, entreprises
et administrations
du territoire



PARTENAIRES

Tours Métropole Val de Loire,
Installateurs, Enedis, Région,
ADEME, SIEIL 37, Chambre
de commerce et d'industrie,
Chambre des Métiers et de
l'Artisanat, EneR Centre-Val
de Loire, la SET

ACTION 21

VALORISER LE POTENTIEL SOLAIRE DU TERRITOIRE

PROJET ARRÊTÉ EN
CONSEIL MÉTROPOLITAIN
DU 25 MARS 2024

DESCRIPTIF DE L'ACTION (SUITE)

Photovoltaïque au sol

- Communiquer sur les zones d'accélération du solaire au sol, identifiées par les communes, en vue d'y faire émerger des projets

Solaire thermique

- Étudier la mise en œuvre de centrales solaires thermiques pour alimenter les réseaux de chaleur urbains
- Proposer des aides financières au développement du solaire thermique en s'appuyant notamment sur le Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial

COUVRIR AU MOINS 20% DE NOTRE
CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR
UNE PRODUCTION D'ÉNERGIE ISSUE
D'UNE SOURCE RENOUVELABLE EN 2030

AXE 1.2.



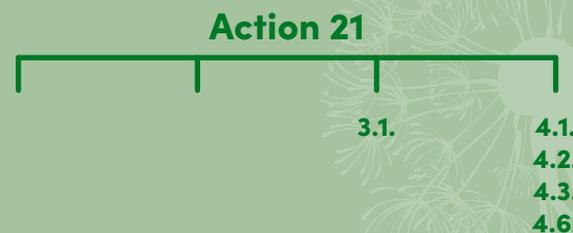
ACTION 21

VALORISER LE POTENTIEL SOLAIRE
DU TERRITOIRE

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Massifier le développement du photovoltaïque sur les toitures et sur les parkings
- Massifier le recours à la géothermie
- Déployer la filière biomasse-énergie
- Déployer la méthanisation
- Exploiter la chaleur fatale
- ✓ Développer le photovoltaïque au sol
- ✓ Accélérer le solaire thermique
- Développer la filière hydrogène bas-carbone
- Poursuivre le développement des réseaux de chaleur et de froid
- Mettre en place une Unité de Valorisation Énergétique
- Explorer toute autre solution technique renouvelable ou de récupération existante ou à venir

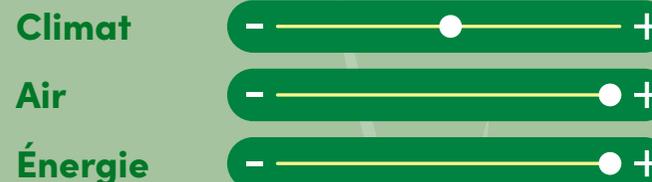
Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



Rang de priorité relative

Très urgent

Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre d'installations réalisées, progrès du plan de solarisation, puissance (GW) et énergie produite (GWh) annuellement
- Évaluation : pourcentage de couverture des besoins énergétiques du territoire par des énergies renouvelables

COUVRIR AU MOINS 20% DE NOTRE
CONSUMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR
UNE PRODUCTION D'ÉNERGIE ISSUE
D'UNE SOURCE RENOUVELABLE EN 2030

AXE 1.2.



AXE 1.2.

COUVRIR AU MOINS 20% DE NOTRE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR UNE PRODUCTION D'ÉNERGIE ISSUE D'UNE SOURCE RENOUVELABLE EN 2030